CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E114341** **VALABLE JUSQU'AU** **24/11/2027**

ÉDITÉ LE **23/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/10/2009
Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 11/04/2024
Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : **514 887 546 00018**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 3600420
Assurance Responsabilité Travaux :
APRIL HRB 36466
Assurance Responsabilité Civile :
APRIL HRB 36466
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : **NOEL DAVID**

L'ANGLOTERIE
50500 AUXAIS

Téléphone : 02 33 20 11 42 **Fax :**
Portable :
Site Internet :
E-mail : ndplomberie@orange.fr
Responsabilité légale :
NOEL DAVID CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	23/10/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	23/10/2025
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/10/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	12/09/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	12/09/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

23/11/2026 15:02

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.